

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

**Délibération
n° 2015.10.344**

**Convention de
participation au
dispositif
d'amélioration de
l'habitat PIG "Habiter
mieux" : avenant n°2**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Maud FOURRIER, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.344**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : Monsieur PERSYN

**CONVENTION DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF D'AMELIORATION DE L'HABITAT PIG
"HABITER MIEUX" : AVENANT N°2**

Dans le cadre de la lutte contre l'Habitat indigne, GrandAngoulême participe depuis 2012 au PIG (Programme d'Intérêt Général) « HABITER MIEUX », co-porté par le Département et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH).

Ce dispositif participe à la réhabilitation et à la reconquête du parc existant, avec une intervention principale sur la requalification énergétique des logements occupés en propriété (propriétaires occupants), ainsi qu'à la production de logements locatifs accessibles aux capacités financières de la population locale, conformément aux orientations du Programme local de l'habitat 2014-2020 de GrandAngoulême.

Ainsi, depuis 2012, 383 logements sur l'agglomération ont bénéficié d'une rénovation au moyen de ces aides partenariales, pour un total de 7 220 526,10 € de travaux engendrés HT, dont 666 8621 € de participation de GrandAngoulême.

GrandAngoulême abonde actuellement les aides de l'ANAH aux côtés d'autres partenaires (Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique – Département -Ville d'Angoulême ...) à hauteur de 10% du montant des travaux subventionnables par l'ANAH, pour les propriétaires occupants et pour les bailleurs.

Or, l'ANAH a récemment modifié son règlement de participation et elle ne financera plus :

- Les dossiers d'accédants à la propriété (les ménages devront attester être propriétaires depuis 10 ans pour bénéficier des aides de l'ANAH) ;
- Les propriétaires modestes (seuls les propriétaires très modestes seront désormais subventionnables).

Après avis du Groupe de pilotage Habitat du 9 septembre 2015, il est donc proposé de modifier les critères d'attribution de GrandAngoulême pour poursuivre l'aide aux ménages modestes, en dissociant les aides de GrandAngoulême des aides de l'ANAH et poursuivre l'aide à l'adaptation à la vieillesse et au handicap des logements des seniors (+ 65 ans).

Le montant des participations de GrandAngoulême actés restent inchangés.

Par ailleurs, face au manque de visibilité quant aux orientations de l'ANAH, il est proposé de maintenir les objectifs quantitatifs annuels affichés dans la convention initiale.

Enfin, au vu du succès du dispositif et des orientations du PLH 2014-2020 dont la requalification du bâti ancien et la lutte contre l'habitat indigne constituent le fer de lance, il est proposé :

- de proroger dans les conditions actuelles le PIG HABITER MIEUX jusqu'à échéance de la convention général « HABITER MIEUX » liant l'ANAH et le porteur de projet, le Département, soit jusqu'au 19 juin 2018,
 - d'appliquer ces conditions à l'ensemble des dossiers notifiés par l'ANAH à compter du 20 juin 2015,
- dans la limite des dotations budgétaires annuelles.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 23 septembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER les nouvelles modalités de participation financière de GrandAngoulême au PIG « Habiter mieux » ;

D'APPROUVER l'avenant n°2 à la convention de participation financière de GrandAngoulême au titre de la lutte contre l'Habitat indigne, au Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux », dans la limite des dotations budgétaires annuelles ;

DE PROROGER la convention générale « Habiter mieux » validée par délibération n°251 du 15 novembre 2012 jusqu'au 19 juin 2018 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer les documents à venir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 26 octobre 2015